

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juin 2021

---

**RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 226

présenté par  
Mme Buffet et M. Peu

-----

**ARTICLE 24 NONIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les motifs pour "échapper" à l'EPS, en particulier chez les filles, peuvent être multiples mais sont souvent liés à la représentation patriarcale du corps des femmes, à la pression du regard de l'autre, aux risques de brimades etc. La puberté, l'adolescence sont des périodes difficiles dans la représentation de son corps. La procédure d'une convocation des parents, avec une contre-expertise médicale, est totalement disproportionnée et ne s'intéresse finalement pas aux causes profondes et s'avérerait contre-productive et maltraitante pour l'enfant. La déconstruction des clichés et des réflexes patriarcaux dès le plus jeune âge sera nettement plus efficace que d'emmener de force des jeunes filles aux cours d'EPS, à coup d'expertises médicales.

Enfin, au vu de l'état de délabrement de notre médecine scolaire, la mesure n'apparaît évidemment pas opérationnelle.